



AMBASSADE DE FRANCE EN RUSSIE
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE

ATTESTATION DE REUSSITE

L'attestation de réussite du parcours bilingue francophone
avec la mention *Bien*
est conférée à

qui a suivi le cursus scolaire de la section bilingue francophone en Russie

au Lycée Nikitine de Voronej

et a passé avec succès les épreuves de fin d'études secondaires de la session 2016

Au vu de ses connaissances en langue française, le lauréat est dispensé du test de vérification des connaissances linguistiques requis des étudiants étrangers candidats à une première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français*.

Fait à Moscou

le 15 juin 2016



Marie DOUBIER

Attachée de coopération éducative

* Conformément au décret n°71-376 du 13 mai 1971 modifié relatif à l'inscription des étudiants des universités et des établissements publics, à caractère scientifique et culturel, indépendants des universités et, à la liste établie conjointement par le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La liste des établissements habilités est établie annuellement par les autorités françaises.